



mémoire et solidarité

Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la HAUTE CORSE vous prie de bien vouloir diffuser l'information suivante :

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONACVG)**

#### **ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES AUX RESSORTISSANTS DE L'ONACVG ET A LEURS AYANTS DROIT**

Le Conseil départemental pour les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation de la Haute-Corse est compétent pour accompagner **ses ressortissants les plus démunis**. Par l'intermédiaire de sa formation spécialisée en matière de solidarité, des aides de différente nature peuvent être attribuées en cas de difficultés financières ponctuelles ou structurelles. Sont concernés les militaires d'active, en retraite ou appelés lorsqu'ils sont titulaires de la Carte du combattant ou du TRN, les veuves d'Ancien Combattant ou de bénéficiaires du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre, les pupilles de la Nation majeures ou mineures, les victimes d'attentats terroriste etc.

La prise en charge peut être totale ou partielle. Elle peut correspondre aux dépenses de type factures impayées, frais médicaux hors remboursement sécurité sociale et mutuelle, travaux de maintien à domicile, frais d'obsèques etc.

La situation financière d'un ressortissant peut justifier l'intervention de l'ONACVG plusieurs fois dans l'année civile.

Les aides de l'ONACVG ne sont ni déclarables ni récupérables sur une succession.

Concernant l'année 2019, les dossiers devront être transmis avant le 15 octobre.

Tout dossier déposé après cette date sera instruit en début d'année 2020.

L'imprimé règlementaire est disponible auprès du service. Il peut être envoyé, sur simple demande, par voie postale ou courriel ou encore téléchargé sur internet.

#### **Contact :**

##### **- Personnes résidant uniquement en HAUTE-CORSE :**

Service départemental de l'ONACVG 2B - 04 95 30 20 41 - [sd2b@onacvg.fr](mailto:sd2b@onacvg.fr)

##### **- Personnes résidant dans un département autre que la Haute-Corse :**

<https://www.onac-vg.fr> site ONACVG, sélectionner démarches, rubrique accompagnement, télécharger le formulaire y joindre les pièces justificatives, choisir le service de proximité concerné et l'expédier par voie postale.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-CORSE – CS 70010 – 20418 BASTIA CEDEX 9  
T / 04 95 302041 - F / 04 95 308300 - @ / [claire.minana@onacvg.fr](mailto:claire.minana@onacvg.fr) - W / [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)